

2020-30-07.01

Feuillet 247



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE

L'An DEUX MILLE VINGT, le 30 JUILLET à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement, s'est réuni à la salle des fêtes de Coulemelle, sous la présidence de **Monsieur Alain DOVERGNE**

**Nombre de membres  
du Conseil  
Communautaire**

**Titulaires** : 67  
**Membres présents** : 52  
dont suppléés : 6

**Membres représentés** : 10

**Votants** : 62

**Date de la convocation**  
24 juillet 2020

**Secrétaire de séance** :  
Lydie DAMAY

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames PATRICE-BOURDELLE Christine, ROSE Maryse-Corinne, MONTIGNY Sylvie (suppléante de M. LECONTE Yves-Robert), PREVOST Anne-Marie, BLIN Monique, RIHET Anne, DAMAY Lydie, TESTART Laëtitia, RAMON Marie-Gabrielle, DEMORSY Roselyne

Messieurs DURAND Pierre, BLIN Nicolas, LECOINTE Jean-Noël, COTTARD Yves, DESROUSSEAUX Eric, RIGAUX Olivier (suppléant de Mme MENARD Sergine), CAPELLE Hubert, BOUCHER Michel, DELANAUD Stéphane, de CAFFARELLI Christian, VAN OOTEGHEM J. Michel, GERVOISE Maximilien (suppléant de GAWLIK Jérémy), LAVOINE Nicolas, DOVERGNE Alain, WALLET Joël, SURHOMME Alain, BEAUMONT Joël, LEVASSEUR Roger, VERONT Fabrice, DEPRET Patrick, DUTILLEUX Olivier, JUBERT Patrick, BERTHE Pascal, HOLLINGUE Rémy, M. BOQUET Cédric (suppléant de LEGRAND Marc), DARCIS Philippe, TOURNIQUET Gautier, LESCUREUX André, DAMAY Jean-Michel, CHANTRELLE Brice, HEYMAN Christophe, MOURIER Francis, VIOLETTE Paul, LAMOTTE Dominique, NOCHEZ Didier, PARENTY Vincent, VAN DE VELDE Michel, M. LOUIS Eric (suppléant de MIANNE Michel), WABLE Vincent, SZYROKI Jacky, LEFEVRE Serge (suppléant de CLEMENT Dominique), BENONY Miguel

● Disposaient d'un pouvoir :

Mme PATRICE-BOURDELLE Christine de Mme DOUAY Sonia, M. CAPELLE Hubert de Mme ATTAGNANT Hélène, M. MOURIER Francis de Mme PERONNET Fabienne, M. BEAUMONT Joël de M. CARON Hubert, M. JUBERT Patrick de Mme BERTOUX Julia, Mme DAMAY Lydie de M. DEMOUY Bertrand, M. LAMOTTE de Mme RIQUIER Ludivine, M. NOCHEZ Didier de MEGLINKY Philippe, M. SYROKI Jacky de M. LEROY Jean-Maurice, M. BOUCHER Michel de MAROTTE Philippe

● Absent(e)s et / ou Excusé(e)s :

Mesdames DOUAY Sonia, MARCEL Marie-Hélène, MENARD Sergine, ATTAGNANT Hélène, PERONNET Françoise, BERTOUX Julia, RIQUIER Ludivine, GAUDECHON-LAMOUREUX Mélodie  
Messieurs CHARLES Gilles, GAWLIK Jérémy, CARON Hubert, LECONTE Yves-Robert, TEN Franck, M. LEGRAND Marc, DEMOUY Bertrand, LOGEART Johan, MEGLINKY Philippe, LEROY Jean-Maurice, MAROTTE Philippe, GAWLIK Jérémy, MIANNE Michel, CLEMENT Dominique

**OBJET : Débat d'Orientation Budgétaire 2020**

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) est une obligation légale pour les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus conformément à l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales -CGCT.

L'organe délibérant doit, au cours des deux mois précédant le vote du budget, présenter un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette.

Ce débat a pour objet de préparer l'examen du budget. Il participe à l'information des élus et peut également jouer un rôle important en direction des habitants.

En théorie, le budget primitif est voté au cours d'une séance ultérieure et distincte. Ainsi, le DOB ne pouvait intervenir ni le même jour ni à la même séance que le vote du budget.

Toutefois, en cette année exceptionnelle compte tenu de la crise sanitaire liée au COVID19, l'ordonnance n°2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale stipule à l'article 4- VIII que :

**« Le débat relatif aux orientations budgétaires peut être tenu lors de la séance de l'organe délibérant au cours de laquelle le budget est présenté à l'adoption »**

Les lois du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 ont complété les dispositions relatives à la forme et au contenu du ROB.

Le rapport comporte les informations suivantes :

- les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement : **De fait, par la présentation du Budget Primitif en cette même séance, le projet de budget amène à détailler l'évolution des dépenses et recettes.**
- les informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée **(cf états relatifs à la dette annexés au projet de budget)**
- un état relatif à l'évolution du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement et aux différents ratios liées aux charges de fonctionnement notamment **(cf en annexe les principaux ratios de la CCALN)**
- les informations quant à la structure des effectifs, notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires **(cf PJ : Etat RH Budget Principal, Budgets Annexes : Petite Enfance et Déchets ménagers et Bilan social 2019)** et les avantages en nature **(Adhésion CNAS : 212 € / agent, Chèque Cadhoc 160 € / agent, Chèque Culture : 200 € / agent)**
- le rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation **(cf : rapport ci-joint)**

**A partir de ces éléments, le Président anime le débat.**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire**

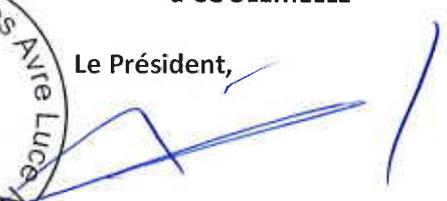
- prend acte de la tenue du DOB 2020 et des éléments transmis composant le ROB 2020,
- autorise le Président à signer les documents en rapport avec cette décision.

POUR EXTRAIT CONFORME

Fait et délibéré, le 30 juillet 2020  
à COULEMELLE



Le Président,

  
Alain DOVERGNE

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le... 31/07/2020  
Affiché le ... 31/07/2020